

ENGIN / EQUIPMENT



ISOTHERME INSULATED	REFRIGERANT REFRIGERATED	FRIGORIFIQUE MECHANICALLY REFRIGERATED	CALORIFIQUE HEATED	A TEMPERATURE MULTIPLE MULTI-TEMPERATURE
------------------------	-----------------------------	---	-----------------------	---

ATTESTATION ATP/ATP CERTIFICATE N° ATPD0614027778

Délivrée conformément à l'accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports
 Issued pursuant to the Agreement on the International Carriage of Perishable Foodstuffs and on the Special Equipment to be Used for such Carriage (ATP.)

- 1. Autorité délivrant l'attestation / Issuing authority: **Cemafroid SAS, 5 avenue des Prés CS 20029, 92466 FRESNES (FRANCE)**
- 2. L'engin / Equipment: **CAMIONNETTE FIAT**
- 3. Numéro d'immatriculation : **DM-451-NH** Numéro d'identification du véhicule : **ZFA27000064354121**
 / Identification number / Vehicle Identification number
 Donné par / Alloted by: **Scop cazaux ZA du Basta, 20 route de la gare 40990 SAINT VINCENT DE PAUL (France)**
 Numéro de série de la caisse isotherme : **Cazaux, I, n° CC13785**
 / Insulated box serial number
- 4. Appartenant à ou exploité par : **FRAIKIN ASSETS ZAC DE VALENTIN RUE DES SALINES 25480 ECOLE VALENTIN (France)**
 / Owner or operated by

5. Présenté par / Submitted by: **Scop cazaux 20 route de la gare ZA du Basta 40990 SAINT VINCENT DE PAUL (France)**

6. Est reconnu comme / Is approved as : **FRIGORIFIQUE RENFORCÉ DE CLASSE C (FRCX)**

6.1 Avec un (ou plusieurs) dispositif(s) thermique(s) / With one (or more) thermal appliance(s) which is (are):

6.1.1 ~~Autonome; / Independent;~~

6.1.2 ~~Non autonome; / Not independent;~~

6.1.3 ~~Amovible / Removable;~~

6.1.4 ~~Non amovible; / Not removable;~~

Carrier (Carrier), XARIOS 300-07 (XARIOS 300-07), R404a, PC441303

7. Base de délivrance de l'attestation / Basis of the issue of the certificate :

7.1 Cette attestation est délivrée sur la base / This certificate is issued on the basis of :

~~7.1.1 Des essais de l'engin / Test of the equipment;~~

7.1.2 De la conformité à un engin de référence; / Conformity with a reference item of equipment;

~~7.1.3 D'un contrôle périodique; / A periodic inspection;~~

7.2 Indiquer / Specify:

7.2.1 La station d'essai / the testing station :

Cemafroid site de cestas - 33 - Gironde (France)

Dispositif thermique / thermal appliance

7.2.2 La nature des essais / the nature of the tests :

Détermination du coefficient d'isothermie

Cemafroid site d'antony - 92 - Hauts de Seine (France)

7.2.3. Le (ou les) numéro(s) du (ou des) procès-verbal(s) de référence / the number(s) of the report(s)

BX6191 2011/02/13

Détermination de la puissance frigorifique utile

M826 2013/09/19

7.2.4. La valeur du coefficient K / the K-coefficient : **0.31 W/m²K**

7.2.5. La puissance frigorifique utile à la température extérieure de 30°C et à la température intérieure / The effective refrigerating capacity at an outside temperature of 30°C and an inside temperature of :

	Puissances Nominales / Nominal capacity	MXS 850	-	-
0°C	3058 W	3058 W	-	-
-10°C	2373 W	2373 W	-	-
-20°C	1686 W	1686 W	-	-

7.3 Nombre d'ouvertures et d'équipements spéciaux / Number of openings and special equipment :

7.3.1 Nombre de portes / Number of doors :

Arrière/rear door : **1** latérale(s) / side door(s) : **0**

7.3.2 Nombre de volets d'aération / Number of vents :

0

7.3.3 Dispositif pour accrocher la viande / Hanging meat equipment :

0

7.4 Autres / Others :

1

8. Cette attestation est valable jusqu'en / This certificate is valid until:

déc. 2020

8.1 Sous réserve / provided that:

8.1.1. Que la caisse isotherme et, le cas échéant, l'équipement thermique, soit maintenus en bon état d'entretien / The insulated body and, where applicable, the thermal appliance is in good condition; and

8.1.2. Qu'aucune modification importante ne soit apportée aux dispositifs thermiques. / No material alteration is made to the thermal appliances.

9. Fait par / Done by: **Cemafroid SAS
5 avenue des Prés CS 20029
92466 FRESNES
(FRANCE)**

10. Le / on : **18 déc. 2014**



L'autorité compétente / The competent authority
 Cemafroid SAS
 Responsable ATP / Responsible for the ATP



Le Président de CEMAFROID SAS

Gérald Cavalier

TECNEA SAS représentée par son Président Gérald CAVALIER



Cemafröid SAS
Autorité Compétente ATP France
Cemafröid Service Public
5 avenue des Prés CS 20029
94266 FRESNES
Tél : 03 21 07 31 59 Fax : 03 21 55 69 36
Mél : datafrig@cemafröid.fr

FRAIKIN ASSETS
ZAC DE VALENTIN RUE DES
SALINES
25480 ECOLE VALENTIN - France

Objet : Attestation de conformité d'un engin
Fresnes, le 18/12/14

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser l'attestation de conformité technique ATP de l'engin suivant :

Cazaux// / n° CC13785 DM-451-NH

12.2020

Si les marquages d'identification sont joints à ce courrier, ceux-ci sont à apposer conformément aux règles de l'ATP précisées sur notre site : www.autoritecompetenteATP.fr.

Les indications suivantes insérées dans la numérotation des attestations permettent de donner une indication de l'âge de l'engin :
P06 ou D06 : dans le cas des engins de 0 à 6 ans d'âge
P09 ou D09 : dans le cas des engins de 6 à 9 ans
P12 ou D12 : dans le cas des engins de 9 à 12 ans
P18 ou D18 : dans le cas des engins après station d'essais, de 12 à 18 ans

Au renouvellement des 6 ou 9 ans, sous réserve que la caisse soit maintenue en parfait état d'entretien et qu'aucune modification importante ne soit apportée aux installations (caisse, groupe, ...), **vous devez prendre rendez-vous auprès d'un établissement habilité par le CEMAFROID, dont la liste est sur le site Internet : www.autoritecompetenteATP.fr.**

Je vous rappelle que, conformément à la réglementation -dite du « Paquet Hygiène »- dans le domaine de l'hygiène alimentaire, cette obligation de moyens (conformité technique de l'engin) ne vous exonère pas d'une obligation de résultat. A tout moment et en tout point du produit transporté par l'engin, la température de ce produit doit rester dans des plages de températures définies (cf. <http://agriculture.gouv.fr/chaîne-du-froid>).

Attention !!! : Un engin de ce type a une période de conformité technique de 12 années. Au terme de cette période trois possibilités:

- 1) Réforme de l'engin
- 2) Passage au tunnel d'essai pour définir un nouveau coefficient d'isothermie; en cas de résultat favorable, sa durée d'utilisation pourra être prolongée de 6 ans (2 stations d'essai en France : Antony 92 et Gazinet Cestas 33).
- 3) Déclassement en non doté d'isolation thermique : les engins non dotés d'isolation thermique sont utilisables exclusivement pour une distance maximale de 80 kms (depuis le lieu de chargement au lieu de déchargement) sans rupture de charge (un seul client) sous réserve de respecter les températures et de mettre en place un plan de maîtrise des risques basé sur la méthode de l'H.A.C.C.P.

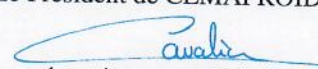
Une citerne a une période de conformité technique de 6 années. Au terme de cette période deux possibilités :

- 1) Passage en station d'essai
- 2) Recalorifuge complet de la citerne

Aucune attestation sanitaire de transport ne sera délivrée (Arrêté du 21 janvier 2005).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de CEMAFROID SAS


TECNEA SAS représentée par son Président Gérald CAVALIER

